Droits et missions :
Titre du Professeur Emérite de l'UMI

L'Université Moulay Ismail a validé par son Conseil de l'Université du 25 décembre 2020 le règlement d'attribution aux enseignants chercheurs au départ à la retraite le titre honorifique du « Professeur Emérite de l'UMI ».

Ce titre est institué pour permettre à ces enseignants chercheurs d'accompagner les structures de recherche et de continuer à développer leurs travaux de recherche au sein de l'établissement et à contribuer aux missions de la recherche, à savoir :

- Participer au développement des connaissances scientifiques ;
- Participer à La valorisation des résultats scientifiques ;
- Participer au partage de la culture scientifique, technique et industrielle ;
- Continuer à diriger les thèses commencées jusqu'à ce qu'elles soient soutenues ;
- Exécuter et achever les projets de recherche en cours, en tant que membres ou responsables, avant la date de départ à la retraite.

Le titre de professeur émérite de l'UMI est purement honorifique et n'entraîne pour le récipiendaire ni obligations ni droits hors ceux identifiés ci-dessous.

Périmètre des missions du Professeur Emérite de l'UMI :

L'enseignant chercheur émérite peut apporter sa contribution à :

- L'animation et à la direction de séminaires ;
- L'encadrement des thèses engagées avant son départ à la retraite ;
- La participation à des jurys de thèse ou d'habilitation ;
- La valorisation de la recherche scientifique ;
- La coopération internationale ;
- La diffusion de la culture scientifique et technique ;
- Toute mission d'intérêt général dans les domaines scientifiques, pédagogiques ou administratifs confiée par le président.

Nonobstant les dispositions de l'article 3 du règlement d'attribution du titre honorifique de « Professeur Emérite de l'UMI », la Commission de la Recherche Scientifique a décidé d'accorder le droit de Co-encadrement des nouvelles thèses au professeur Emérite de l'UMI.

جامعة مولاي إسماعيل الرئاسة مكناس

Université Moulay Ismaïl, Présidence, Marjane 2, BP:298, Meknès, MAROC
Tél : 05 35 467 306 - Fax :05 35 467 305
E-mail : presidence@umi.ac.ma - Site web : www.umi.ac.ma

جامعة مولاي اسماعيل، الرئاسة، مرجان 2، صندوق البريد : 298
مكناس، المغرب
الهاتف : 05 35 467 306 - الفاكس : 05 35 467 305
البريد الإلكتروني : presidence@umi.ac.ma - الموقع الإلكتروني :

Droits du Professeur Emérite de l'UMI

L'enseignant chercheur émérite peut :

- Utiliser le titre de « Professeur émérite de l'UMI » ;
- Disposer d'une adresse électronique institutionnel de l'UMI ;
- Représenter l'Université à la demande du Président ou du Chef d'établissement ;
- Accéder aux locaux de l'Université ; un compromis doit être conclut avec le chef d'établissement pour mettre à la disposition de l'Enseignant émérite un espace de travail ;
- Accéder aux ressources de l'Université (bibliothèque, équipements, etc.).

Obligations du Professeur Emérite de l'UMI

- Elaborer les rapports d'activités de chaque mission ;
- Lors de la demande de renouvellement de l'éméritat, un rapport sur les activités réalisées au cours de la période précédente devra être adressé à la direction du laboratoire qui, après avis, le transmettra à la présidence de l'UMI sous avis et visa de la hiérarchie.

Responsabilités du Professeur Emérite de l'UMI

Conformément à l'article 8 du Règlement d'attribution du titre de Professeur Emérite, l'Enseignant chercheur produira les garanties dont il bénéficie à titre personnel. Il veillera à souscrire une assurance volontaire contre le risque accident de service.

29 DEC 2021

جامعة مولاي إسماعيل
الرئاسة
مكناس

Université Moulay Ismaïl, Présidence, Marjane 2, BP:298, Meknès, MAROC
Tél : 05 35 467 306 - Fax :05 35 467 305
E-mail : presidence@umi.ac.ma - Site web : www.umi.ac.ma

جامعة مولاي إسماعيل، الرئاسة، مرجان 2، صندوق البريد : 298
مكناس، المغرب
الهاتف : 05 35 467 306 - الفاكس : 05 35 467 305
البريد الإلكتروني : presidence@umi.ac.ma - الموقع الإلكتروني :